

MAIRIE

de



THIVERVAL-GRIGNON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 21 DECEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-et-un décembre à 19h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Rémi LUCET.

Étaient présents : MM. Rémi LUCET, Didier BRILLANT, Bertrand VACHETTE, Michel BUXERAUD, et Mmes Nadine GOHARD, Marie GARCIA, Laurence VAUVERT, Catherine LANEN, Liliane BAYANO et Sandrine JOURNE

Monsieur BOSSE donne pouvoir à Monsieur Rémi LUCET

Madame Hélène CÔME donne pouvoir à Madame Sandrine JOURNE

Monsieur Laurent MEULENYSER donne pouvoir à Madame Nadine GOHARD

Était absent : Monsieur Jason REGNIER

Monsieur le maire ouvre la séance à 19h30 constatant que le quorum est atteint.

ORDRE DU JOUR :

1. Compte rendu du Conseil Municipal du 10 novembre 2017

Monsieur Bertrand VACHETTE demande à préciser au point 3 le sigle ERP (Etablissement Receptif du Public) et d'indiquer au point 6 que les courbes d'environnement sonore doivent être respectées par les avions.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 10 novembre 2017 est adopté à l'unanimité.

2. Approbation de l'adhésion au SMGSEVEC des EPT GPSO et POLD

Monsieur le maire explique qu'il convient de prendre une délibération pour émettre un avis sur l'adhésion au SMGSEVESC (syndicat d'eau potable) de nouvelles collectivités territoriales au 1^{er} janvier 2018. Il s'agit de l'établissement public territorial (EPT) Grand Paris Seine Ouest (GPSO) pour le territoire des communes de Marnes-la-Coquette et Ville d'Avray et de l'EPT Paris Ouest La Défense (POLD) pour le territoire des communes de Saint-Cloud, Garches et Vaucresson.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

3. Convention avec CAP MONDE pour le séjour adolescent de l'été 2018

Monsieur le maire explique qu'il convient de l'autoriser à signer une convention avec l'organisme Cap Monde pour le séjour adolescents de l'été 2018 qui sera organisé pour les 12-17 ans dans le Golfe de Naples (Italie du Sud) du 10 au 21 juillet 2018.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

4. Convention avec AQUARELLE pour les séjours enfant de l'été 2018

Monsieur le maire explique qu'il convient de l'autoriser à signer une convention avec l'organisme Aquarelle pour les séjours enfants de l'été 2018.

La programmation s'établit comme suit :

Pour les 4-5ans : Chaligny Parc (Morvan) du 9 au 13 juillet 2018

Pour les 6-10 ans : Chaligny Parc (Morvan) du 9 au 20 juillet 2018

Pour les 8-12 ans : Vagab'Ondes (Anglet) du 7 au 19 juillet 2018

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

5. Avis sur le projet de protection du site d'intérêt géologique de Grignon

Monsieur le maire explique qu'il convient de prendre une délibération pour émettre un avis sur la protection du site d'intérêt géologique de Grignon. En effet, le Ministère en charge de l'environnement a retenu, comme sites potentiellement éligibles au titre de la SCAP (stratégie de création des aires protégées), deux sites géologiques majeurs dans la formation du Lutétien, l'un sur la commune de Beynes et le second sur le site de Grignon (la falunière).

La DRIEE a préparé un projet de protection de ces deux sites, avec un arrêté portant création de la liste départementale et un arrêté de protection de géotope (patrimoine géologique).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

6. Renouvellement de la convention pour l'agence postale communale

Monsieur le maire explique qu'il convient de prendre une délibération pour l'autoriser à signer le renouvellement avec la Poste de la convention relative à l'agence postale communale. Les termes de cette convention concernent le fonctionnement de l'agence et l'indemnité compensatrice mensuelle perçue par la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération

7. Nouveau régime indemnitaire des agents communaux (RIFSEEP)

Monsieur le maire explique qu'il convient de prendre une délibération pour instaurer le nouveau régime indemnitaire des agents territoriaux, mis en place par l'Etat en remplacement de l'actuel existant. Le nouveau dispositif tient compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

8. Présentation du rapport annuel 2016 du SEY78

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation de ce rapport.

9. Présentation du rapport annuel 2016 des déchets ménagers

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation de ce rapport.

10. Présentation du rapport annuel 2016 de la communauté de communes Cœur d'Yvelines

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation de ce rapport.

11. Questions diverses

Informations du maire

INTERNET : Monsieur le maire informe les membres du conseil que le Département a commandité l'entreprise LVD pour doter la commune en VDLS (internet Très Haut Débit) pour le 22 février 2018.

Il est prévu que toutes les habitations pourront être, si elles le souhaitent, alimentées en fibre optique à compter de 2020.

AGROPARISTECH : Monsieur le maire annonce qu'un RDV avec le Ministère de L'agriculture, la Direction des Finances Publiques et le Directeur du site de grignon a eu lieu en Mairie au cours duquel il a été annoncé la mise en vente officielle du site.

A ce jour, le ministère a identifié une quinzaine d'acheteurs potentiels qui vont recevoir un dossier de présentation.

Il est prévu que la mairie soit associée à la rédaction d'un cahier des charges (qui fera l'objet d'une réunion spécifique des élus). Monsieur le maire rappelle que tout projet demandera une modification du PLU.

TOUR DE TABLE :

Monsieur Michel BUXERAUD demande des nouvelles du projet de centre national de tir.

M. le maire précise qu'il n'a pas à ce jour d'information particulière, mais que le débat fait rage avec les villes concernées de Beynes et Crespières.

Madame Liliane BAYANO demande à quelle date seront terminés les travaux du gaz rue de Rougemont.

M. le maire dit que la « mise en gaz » est prévue le 4 janvier 2018. Restera ensuite plusieurs jours pour finaliser les travaux.

Madame Sandrine JOURNE dit que les ralentisseurs installés à Grignon sont efficaces et font vraiment ralentir les véhicules.

Monsieur Michel BUXERAUD demande le traitement de la vitesse rue de Rougemont.

Madame Laurence VAUVERT dit que la sortie de Noël pour les enfants, organisée au Grand Rex, a remporté un franc succès.

Madame Nadine GOHARD annonce que le local CCAS de Folleville est prêt à accueillir les jeunes. Les personnes référentes pour la remise des clés sont : M. BRILLANT, Mme JUSTIN et M. REGNIER qui détiennent la charte d'utilisation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h38
Prochain conseil municipal prévu le vendredi 26 janvier 2018.